

Guide d'animation pour la vidéo
Offrir son aide

Inceste et agression à caractère
sexuel pendant l'enfance

Auteure (2014): Maïra Martin, avec des révisions
de Madeleine Dagenais et Virginie Tiberghien

Coordonnatrice de projet : Kim Dubé

Révision du guide (2016): Kim Dubé

Projet développé par Action ontarienne contre
la violence faite aux femmes (AOcVF) avec
la collaboration de différents partenaires.



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél. : 613 241-8433
Télex. : 613 241-8435
aocvf@francofemmes.org
www.aocvf.ca

CENTRE novas
CALACS FRANCOPHONE DE PRESCOTT-RUSSELL



**CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE
LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

Financé par



Les opinions exprimées dans ce document
sont celles d'AOCVF et ne reflètent pas
nécessairement celles de la province
de l'Ontario

Remerciements

Cette vidéo et ce guide d'animation ont été développés par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) avec la collaboration de plusieurs partenaires qu'AOcVF tient à remercier.

AOcVF remercie les intervenantes de son réseau et en particulier, celles travaillant dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui ont partagé leur expertise. AOcVF tient à remercier plus particulièrement les membres du comité consultatif composé d'intervenantes

- du CALACS francophone d'Ottawa
- du Centre de santé communautaire Hamilton/ Niagara
- du Centr'Elles, centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario
- du Centre Novas, CALACS francophone de Prescott-Russell
- du Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario
- d'Oasis centre des femmes à Toronto

Un merci tout spécial à Josée Laramée et à Johanne Ouimette pour leur collaboration à la rédaction du guide.

AOcVF remercie également Jocelyn Forgues, le scénariste et réalisateur, qui a parfaitement saisi les besoins et les préoccupations ; le personnel de la maison de production Carte Blanche Films Inc., les membres de l'équipe technique, ainsi que les comédiennes et les comédiens qui ont accepté de participer à ce projet.

Nous remercions également Marie-Claire Khadji pour la mise en page de ce guide.

Enfin, nous remercions le personnel d'AOcVF, qui a contribué à différentes étapes de la rédaction et à la révision de ce guide.

Avant-propos

Bien que nous reconnaissons que les hommes peuvent être victimes de violence à caractère sexuel et que la violence se produit également dans les relations entre personnes de même sexe, la campagne Traçons-les-limites et les outils développés portent sur la violence faite aux femmes par des hommes.

La campagne s'appuie en effet sur la réalité de la violence à caractère sexuel, notamment sur le fait que c'est une violence liée au genre et un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes. Les vidéos montrent donc des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Dans ce guide, nous emploierons le terme agresseur au masculin et le terme victime ou survivante au féminin.

Pour faciliter l'accessibilité aux personnes qui ont certaines limitations fonctionnelles, la vidéo est sous-titrée. Toutefois, seulement les bruits importants pour la compréhension de l'action sont indiqués. Ils sont en jaune et entre parenthèses.

Introduction

Cette vidéo et ce guide d'animation font partie de la campagne provinciale Traçons-les-limites, qui vise à sensibiliser les personnes de l'entourage à la violence à caractère sexuel.

1. Présentation de la campagne Traçons-les-limites

La violence à caractère sexuel existe bel et bien en Ontario. Elle est présente dans toutes les villes et toutes les communautés de la province et elle a des effets sur notre vie, sur celle de notre entourage, comme nos amies et amis, notre famille ou nos collègues, et sur l'ensemble de la société. Elle doit donc être éliminée.

Pour mettre fin à la violence à caractère sexuel en Ontario, nous devons non seulement prendre des mesures pour soutenir les survivantes et tenir les agresseurs responsables de leurs actes, mais également faire de la prévention et de l'éducation publique. Ce type de violence est en effet souvent mal compris et soumis à de nombreux mythes. Le public en général n'a donc pas toujours une réelle compréhension de ce que sont les agressions à caractère sexuel et de leurs impacts, ce qui amène notre société à tolérer ces formes de violence.

Différents comportements, comme le fait de blâmer une victime de violence à caractère sexuel, de ne pas intervenir quand on entend des commentaires inappropriés, des blagues sexistes ou de continuer à soutenir une personnalité publique ayant commis une agression à caractère sexuel, sont des exemples

montrant que la société accepte la violence à caractère sexuel et que des changements sociaux sont nécessaires. Il est donc important de sensibiliser le public à la réalité de la violence à caractère sexuel. Nous voulons notamment sensibiliser les personnes de l'entourage afin de leur permettre de reconnaître les formes de violence à caractère sexuel et de les inciter à intervenir.

Traçons-les-limites est une campagne de prévention qui vise à répondre à ce besoin. Lancée en mai 2012, elle a pour objectifs d'engager les personnes de l'entourage dans un dialogue sur les agressions à caractère sexuel, de remettre en question les mythes et d'informer sur la réalité de ce type de violence et sur les façons d'intervenir efficacement et en toute sécurité.

Pour attirer et retenir l'attention des personnes de l'entourage, la campagne s'adresse directement à elles en les plaçant dans des scénarios concrets qui pourraient leur arriver. Elles sont donc amenées à étudier la situation qui leur est présentée, à en discuter et à réfléchir à ce qu'elles feraient si elles se retrouvaient dans cette position. La réflexion personnelle et le dialogue avec les autres sont des éléments très importants de la campagne. Nous ne souhaitons pas imposer un comportement aux personnes de l'entourage. Nous voulons au contraire ouvrir le dialogue et donner l'information. Après la réflexion et la conversation, chaque personne est libre de trouver sa propre intervention en fonction de sa situation personnelle, de son niveau de confort, de ses propres limites et en pensant à sa propre sécurité.

2. Présentation des vidéos

Les vidéos et guides Traçons-les-limites ont été créés pour répondre à un besoin des intervenantes travaillant dans les services et centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Elles souhaitent en effet avoir plus d'outils de sensibilisation et d'éducation sur cette problématique. L'idée des vidéos a été retenue pour leur côté dynamique et interactif.

Chaque vidéo est indépendante. L'intervenante pourra donc choisir laquelle utiliser en fonction des thèmes qu'elle aimerait aborder.

Ces vidéos suivent les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites. Elles s'adressent donc aux personnes de l'entourage et visent à ouvrir le dialogue et la réflexion. Elles montrent une situation de violence à caractère sexuel réelle ou possible, à laquelle une personne de l'entourage se retrouve confrontée. Cette personne se trouve face à un choix d'intervenir pour arrêter ou prévenir l'agression à caractère sexuel. Les vidéos s'arrêtent dans un premier temps avec une non-intervention de la personne, avant de faire un retour en arrière et de revenir à un moment clé où la personne aurait pu intervenir et à ce qu'elle aurait pu faire. Cette alternative permet d'engager la discussion et permet au public de réfléchir à ce qu'il ferait dans une telle situation et de choisir son intervention.

Pour sensibiliser et éduquer les personnes de l'entourage à la réalité de la violence à caractère sexuel, chaque vidéo montre une forme de violence différente. Les vidéos s'attachent également à montrer les impacts qu'une agression peut avoir sur les survivantes et sur leur entourage.

Pour montrer que la violence à caractère sexuel nous concerne toutes et tous et que chacune et chacun peut agir, chaque vidéo montre également une personne de l'entourage différente et des liens d'intimité plus ou moins forts.

Pour refléter le fait que les agressions à caractère sexuel sont liées au genre et sont un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes, les vidéos montrent des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Il pourrait toutefois être mentionné au début de l'intervention que des hommes et des garçons peuvent également être victimes d'agressions à caractère sexuel et que des femmes peuvent être des agresseurs. Il pourrait également être important de mentionner qu'il existe aussi de la violence dans les relations homosexuelles.

Préparation générale à l'utilisation des vidéos

1. Public cible

1.1. Personnes de l'entourage

Dans le but de suivre les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites, ces vidéos ont été conçues pour sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel, pour susciter la réflexion et la discussion et pour les inciter à intervenir.

Ces vidéos peuvent être utilisées avec des jeunes ou avec des adultes. Elles peuvent être montrées à des groupes mixtes ou qu'à des femmes ou qu'à des hommes. Dans le cas des groupes mixtes, l'intervenante devrait veiller à ce que l'environnement soit sécuritaire et non intimidant pour les femmes ou les filles, qu'elles se sentent respectées et qu'elles aient l'espace pour s'exprimer. Il faut toujours s'attendre à ce qu'il y ait une survivante dans le public. Il ne faut donc pas qu'elle soit revictimisée pendant les conversations.

1.2. Survivantes

Les vidéos n'ont pas été conçues pour être utilisées comme outil d'intervention avec les femmes survivantes d'agression à caractère sexuel. Une intervenante peut cependant décider de se servir de ces vidéos avec une survivante si elle estime qu'elles peuvent lui être bénéfiques et qu'elles peuvent s'intégrer dans le processus de guérison et de reprise de pouvoir de la femme. Il est important d'évaluer avec la survivante qui vient de dévoiler ce qu'elle a vécu si c'est approprié de lui montrer la vidéo.

2. Objectifs des vidéos

Chaque vidéo permet de remplir des objectifs spécifiques, mais toutes ont quatre objectifs communs.

- Reconnaître la violence à caractère sexuel. Les vidéos permettront de comprendre les agressions à caractère sexuel, d'en savoir plus sur ces différentes formes et d'apprendre à reconnaître des signes avertisseurs. Les personnes de l'entourage seront également sensibilisées à la notion de consentement.
- Reconnaître les effets de la violence à caractère sexuel sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés aux victimes, aux agresseurs et à la violence à caractère sexuel.
- Savoir davantage comment intervenir dans une telle situation. Les personnes de l'entourage seront invitées à réfléchir à l'intervention choisie par le personnage dans la vidéo puis aux autres interventions possibles.

3. Se préparer en cas de dévoilement

3.1. Les principes de base

Lorsqu'on fait de la sensibilisation auprès des personnes de l'entourage, il faut s'attendre à ce qu'il y ait dans le public une survivante d'agression à caractère sexuel ou une personne dont une proche a subi ce type de violence. C'est pour cela qu'il est important de préparer le public avant le visionnement

et notamment, dire qu'une personne est disponible pour offrir du soutien. En ce sens, il est suggéré d'être deux personnes lors de la séance (l'animatrice et la personne de soutien).

Il faut également se préparer au cas où la personne concernée dévoile ce qui lui est arrivé ou ce qui est arrivé à une personne proche. Le dévoilement peut avoir lieu en privé, par exemple si la personne décide de quitter la salle pendant la séance ou si elle décide de vous en parler après la séance. Si cette situation se présente, voici quelques principes que vous pourriez suivre :

- Écouter la personne avec empathie et respect.
- Croire la personne et valider ses sentiments.
- Soutenir la personne en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin.
- Respecter la volonté et les choix de la personne et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
- Respecter la confidentialité de la personne et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans.
- Avoir à disposition les numéros de téléphone et contacts des organismes d'aide aux survivantes de violence à caractère sexuel, notamment ceux de la ligne de soutien Fem'aide et des services en agression à caractère sexuel de votre région. Lui donner l'information, mais sans l'obliger à les contacter.

Le dévoilement peut également avoir lieu pendant les discussions de groupe. Dans cette situation, en plus des principes énoncés ci-dessus, il pourrait être important de :

- Remercier la personne d'avoir partagé son vécu et d'insister sur le courage qu'elle a eu de le faire.
- Rappeler au reste du groupe l'importance de respecter le témoignage de cette personne et de respecter la confidentialité.

3.2. Que faire si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans ?

Si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans et que cette personne a subi, est à risque de subir ou continue de subir de la violence, notamment de la violence à caractère sexuel, la loi rend obligatoire de prévenir la Société d'aide à l'enfance (SAE). Cette obligation légale peut présenter des défis, parce qu'elle peut limiter les dévoilements de jeunes qui n'osent pas confier ce qu'elles ou ils ont vécu de peur que la SAE soit prévenue ou parce qu'elle peut briser le lien de confiance qui s'est établi entre la survivante et la personne à qui elle vient de se confier.

Pour savoir comment surmonter ces défis, il est suggéré à l'intervenante de s'informer des politiques et procédures de son centre et d'en parler avec son équipe avant d'aller présenter les vidéos.

4. Déroulement de l'intervention

4.1. Préparation au visionnement

Avant de regarder la vidéo, il est nécessaire de préparer le public à ce qui va être montré. Voici quelques points qu'il est suggéré de suivre :

- Se présenter et expliquer ce qui va suivre.
 - Expliquer notamment que le but de la séance est de parler des agressions à caractère sexuel, en particulier d'une forme (celle décrite dans la vidéo).
 - Expliquer qu'avant d'avoir la discussion, ils et elles vont regarder une vidéo.
 - Expliquer également que la vidéo fait partie d'un ensemble d'outils développés dans le cadre de la campagne Traçons-les-limites dans le but de sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel.
- Avertir que la rencontre peut susciter de l'émotion et inviter les personnes qui le souhaitent à quitter la salle à tout moment si la rencontre devient émotionnellement trop difficile. Si une personne vous accompagne, préciser que cette personne peut apporter du soutien.
- Expliquer que chacune et chacun est libre de participer à la discussion. Si une personne n'est pas à l'aise de répondre aux questions, elle peut ne pas répondre.
- Rappeler les principes de discussion de groupe, à savoir respecter les opinions des autres, respecter le temps de parole, utiliser un langage respectueux et non violent. Rappeler que le but est de réfléchir et de discuter.

- Rappeler les principes de respect et de confidentialité. Expliquer que le groupe doit être un espace de confiance et que tout ce qui est confié pendant la discussion doit rester confidentiel. Si des personnes de moins de 16 ans sont présentes, parler de l'obligation légale de prévenir la SAE en cas de dévoilement.
- Préciser que la violence à caractère sexuel est une violence liée au genre, c'est-à-dire que la majorité des victimes sont des filles et des femmes et que la majorité des agresseurs sont des hommes. Mais expliquer également que des garçons et des hommes peuvent être agressés sexuellement et que des filles et des femmes peuvent être des agresseurs.

4.2. Visionnement de la vidéo

Après avoir expliqué le contexte de la séance et les principes à respecter, la vidéo est diffusée. L'intervenante sera attentive aux réactions de la salle et devrait être prête à tout moment à soutenir une personne qui regarde la vidéo si celle-ci manifeste des émotions. Le visionnement peut être interrompu pour permettre à la personne de s'exprimer immédiatement.

4.3. Période d'échange et de soutien

Après avoir visionné la vidéo, l'intervenante peut inviter les personnes à réagir et à s'exprimer sur leurs sentiments. Il est important de donner à chaque personne le temps de parler de ses émotions si elle en exprime le besoin et de l'accompagner. Cette recommandation est notamment importante en cas de dévoilement. Le groupe sera plus en mesure d'analyser les vidéos si on a répondu aux besoins émotifs.

4.4. Activités liées à l'objectif de la séance

Des pistes d'intervention et des questions d'animation sont proposées dans la suite du guide. Elles permettent de guider les discussions, d'analyser la vidéo et de réfléchir en général à la violence à caractère sexuel. Ce ne sont que des suggestions. L'intervenante peut en développer d'autres ou les adapter en fonction de l'âge, des besoins et de la situation du public.

À noter :

Il pourrait être important pour l'intervenante de se tenir informée des statistiques et des actualités récentes au sujet de l'agression à caractère sexuel afin d'utiliser cette information lors de la séance et ainsi permettre de connecter le groupe à la réalité.

Offrir son aide

Thème abordé : L'inceste et l'agression à caractère sexuel durant l'enfance

Durée : 9 minutes 25

Présentation des personnages

Emma, 16 ans. Elle pourrait victime d'inceste de la part de son beau-père.

Chloé, 16 ans. Meilleure amie d'Emma. Elle ne sait pas ce que vit son amie.

Josée, 40 ans. Mère de Chloé. Elle aimerait que Chloé passe moins de temps avec Emma, parce qu'elle a peur de l'influence qu'Emma pourrait avoir sur sa fille.

Claire, 66 ans. Belle-mère de Josée et grand-mère de Chloé. Elle a été victime d'inceste dans son enfance et se questionne sur les comportements d'Emma.

Contexte de la vidéo

Emma et Chloé sont amies depuis longtemps. Le comportement d'Emma a changé depuis que sa mère vit avec un nouveau conjoint : elle est moins souriante, a peu d'amies et d'amis et passe beaucoup de temps chez Chloé, surtout quand sa mère travaille de nuit. Josée est inquiète de l'influence qu'Emma pourrait avoir sur Chloé et elle souhaiterait qu'Emma passe moins de temps à leur maison.

Elle fait part de son inquiétude à Claire, sa belle-mère. Cette dernière soupçonne qu'Emma est victime d'inceste de la part de son beau-père. Elle se confie pour la première fois à sa belle-fille et lui dévoile qu'elle a elle-même subi cette forme de violence quand elle était adolescente. Elle incite Josée à intervenir auprès d'Emma.

Objectifs

- Reconnaître les signes et les conséquences de l'inceste ou de l'agression à caractère sexuel durant l'enfance sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés à l'inceste et à l'agression à caractère sexuel durant l'enfance
- Susciter les échanges entre les personnes pour parler de l'impossibilité de consentir d'un enfant à un acte sexuel ainsi que des lois qui y sont associées.
- Être sensibilisées à la diversité des besoins et des mécanismes de défense des survivantes dans le but de les orienter vers les ressources appropriées.

Préparation à la discussion sur la vidéo

- Se souvenir qu'il est obligatoire de rapporter à la Société d'aide à l'enfance tout soupçon de violence, notamment sexuelle, à l'égard d'un enfant ou jeune de moins de 16 ans. Pour plus d'information sur des lois et d'autres problématiques comme la pornographie, le sexting, etc., veuillez consulter le site Internet de maSexualité.ca¹.
- Une personne peut également réaliser qu'une personne de son entourage a pu être victime. Dépendamment de la situation, la personne pourrait vivre différentes émotions en lien avec la survivante. Par exemple : une personne pourrait vous partager qu'elle vient de comprendre pourquoi sa mère, survivante de son grand-père, a tellement été sévère avec elle. Une personne pourrait vous partager qu'elle vient d'apprendre que son frère a agressé sa sœur et elle pourrait se sentir coupable de ne jamais avoir réalisé ce qui se passait dans sa maison.
- Être consciente que certaines personnes pourraient avoir des réactions et commentaires négatifs, par exemple : lorsqu'il y a eu inceste, il est possible qu'on responsabilise la mère de ne pas avoir réagi en conséquence. On doit se rappeler que certaines personnes de l'entourage de la survivante sont également victimes de violence.

¹En ligne : www.masexualite.ca

- Les gens pourraient laisser entendre que l'inceste n'existe plus au Canada ou n'est présent que dans certaines communautés. Dans cette situation, il est important de rappeler que c'est un mythe de croire qu'il n'y a plus de cas d'inceste au Canada ou qu'il n'arrive que dans certains groupes de la population. Comme toutes les formes de violence faite aux filles et aux femmes, l'inceste est présent dans toutes les communautés socio-économiques, ethniques et religieuses, dans les catégories socio-professionnelles, ainsi que dans les centres urbains et les zones rurales.
- Il est possible que la vidéo déclenche un souvenir douloureux (*flashback*) et que vous soyez appelé à intervenir. Les mémoires ou les retours en arrière sont des souvenirs d'anciens traumatismes. Elles peuvent se présenter sous forme d'images, de sons, d'odeurs, de sensations corporelles, d'engourdissements, d'émotions ou d'absence d'émotion. Souvent, il n'y a aucun souvenir visuel ou auditif actuel. On peut vivre de la panique, se sentir coincée, se sentir impuissante et n'ayant aucun souvenir de ce qui a amené ces sentiments. Ces expériences peuvent aussi se produire durant les rêves.

1. Quels sont les signes pouvant indiquer une possibilité d'inceste ?

Piste d'intervention : amener les personnes à pouvoir identifier les signes pouvant indiquer une possibilité d'inceste ou d'agression sexuelle.

Questions pour susciter la discussion :

- Quels éléments peut-on faire ressortir des comportements d'Emma dans la vidéo ?
- Qu'est-ce qui pourrait expliquer ces comportements ? Est-ce que ça pourrait indiquer une possibilité d'inceste ?
- Quels autres éléments pourraient indiquer qu'un ou une jeune est victime d'inceste ou d'agression sexuelle ?
- Est-ce que le fait que Josée considère le beau-père d'Emma comme un « gars très bien » indique qu'il ne peut pas agresser sexuellement Emma ?

Messages à transmettre :

- Il est important de reconnaître qu'il existe de nombreux mythes dans la société sur le sujet de l'inceste, par exemple :
 - Certains enfants ont un comportement séduisant et encouragent les activités sexuelles.
 - L'enfant n'a qu'à dire « non » et raconter ce qui s'est passé à quelqu'un. S'il ne le fait pas, cela veut dire qu'il a consenti à l'agression.
 - L'inceste se produit que lorsqu'une famille est gravement dysfonctionnelle.
 - Une bonne mère sait que son enfant est victime d'inceste et fait tout en son pouvoir pour mettre fin à la situation.

- L'inceste est rare.
- Seules les personnes avec limitations intellectuelles agressent sexuellement des enfants.
- Ce sont des mythes. Les agresseurs déforment la réalité et se trouvent des excuses pour se déresponsabiliser. Toutefois, l'enfant n'est jamais responsable de l'abus et ne peut pas consentir à des relations sexuelles avec un adulte. Souvent l'enfant ne dévoile pas, car il a peur de ne pas être cru. De plus, l'inceste est plus courant qu'on le pense. Il peut se produire dans n'importe quelle famille et souvent les mères ne savent pas ce qu'il se passe. Celles qui le savent et tentent de protéger leurs enfants font, souvent face à plusieurs obstacles. Finalement, les agresseurs savent exactement ce qu'ils font. Ils exercent leurs valeurs patriarcales en présentant les femmes et les enfants comme étant leur propriété, des objets qu'ils peuvent utiliser pour leur satisfaction.
- Il est également important de revenir sur les comportements d'Emma :
 - Emma cherche à rester chez Chloé, notamment quand elle sait qu'elle doit rester seule avec son beau-père.
 - Elle ne veut pas être seule avec son beau-père.
 - Emma a changé de comportement et d'humeur depuis que son beau-père est arrivé.
 - Emma s'est isolée et n'a plus beaucoup d'amies et d'amis.
 - Elle semble en retrait et ne pas vouloir déranger.

- Les comportements d'Emma peuvent être expliqués par différentes causes, comme :
 - Le passage à l'adolescence qui peut par exemple provoquer chez des jeunes un sentiment de malaise et d'exclusion.
 - La séparation de ses parents.
 - Elle n'aime pas son beau-père et ne veut pas être seule avec lui.
 - Son beau-père l'agresse sexuellement.
- Revenir sur d'autres signes pouvant indiquer qu'une ou un jeune est victime d'inceste ou d'agression sexuelle, en insistant sur le fait que chaque jeune réagit de façon différente.
 - Des paroles : elle ou il ne veut plus voir une personne en particulier ; elle ou il dit qu'une personne est méchante ou qu'elle ou il ne l'aime plus ; elle ou il parle de secret, etc.
 - Des comportements : crises d'angoisse ; timidité excessive ou agressivité ; hypersexualisation ou sexualité précoce ; incapacité à avoir une relation intime avec quiconque, automutilation, trouble du sommeil ou de l'alimentation, anorexie, boulimie, tentative de suicide, tentative de fugue ou fugue, etc.
- Ces signes ne sont que des indices et d'autres circonstances peuvent expliquer les paroles ou le comportement du ou de la jeune, mais en cas de doute, il est important d'intervenir. Ce qui ne veut pas dire confronter l'agresseur ou faire des pressions pour que la survivante dévoile.

- C'est un mythe de croire que les agresseurs correspondent à un profil type, car même des hommes bien vus et bien intégrés dans la société peuvent être des agresseurs.
- Beaucoup de personnes ne veulent pas croire qu'un homme qu'elles connaissent et apprécient soit un agresseur. C'est pourquoi souvent, on ne croie pas les victimes et on soutiendra l'agresseur ou on cherchera à faire porter une partie de la responsabilité de ce qui est arrivé sur la victime et déresponsabiliser l'agresseur. L'agresseur peut être un ami, un voisin, un collègue de travail, un directeur, un enseignant, un frère, un cousin, un père, etc. Les agresseurs peuvent être n'importe qui dans la société, peu importe la culture, la religion, l'orientation sexuelle ou la classe sociale.

2. Quelles sont les techniques de manipulation des agresseurs ?

Piste d'intervention : amener les personnes à comprendre les moyens de manipulation utilisés par les agresseurs pour abuser sexuellement d'un enfant.

Question pour susciter la discussion :

- Qu'est-ce que l'oncle de Claire faisait ou disait pour la manipuler et la forcer à avoir des contacts sexuels ?

Messages à transmettre :

- Rappeler les différents éléments de manipulation décrits par Claire :
 - Il lui portait beaucoup d'attention : il lui disait qu'elle était spéciale ; il lui faisait des cadeaux, l'amenait en sortie.
 - Il normalisait le comportement : il lui disait que c'était normal, que tout le monde faisait ça.
 - Il parlait d'amour : il disait que c'était comme ça qu'on montrait qu'on aimait quelqu'un.
 - Il lui faisait promettre de ne rien dire et disait que c'était un secret entre eux deux.
- Les agresseurs utilisent plusieurs techniques pour abuser des jeunes :
 - Ils peuvent gagner leur confiance puis les manipuler pour réduire les risques de dénonciation. C'est ce que l'oncle a fait dans la vidéo. L'objectif est d'établir une relation « spéciale » avec la ou le jeune et de la ou le conditionner pour ensuite commettre l'abus. La ou le jeune aura un sentiment de confusion et ne saura pas identifier immédiatement qu'elle ou il est victime d'agression sexuelle.
 - Ils peuvent également faire du chantage ou des menaces pour contraindre l'enfant, comme menacer de faire la même chose à une personne proche ou menacer de faire du mal à l'enfant ou à une personne proche. La ou le jeune aura peur et sera contraint d'obéir.

- Ils peuvent également utiliser de la violence physique pour agresser sexuellement la ou le jeune.

3. Quels sont les effets de l'inceste et de l'agression sexuelle sur les survivantes ?

Piste d'intervention : amener les personnes à identifier les effets de l'inceste et de l'agression sexuelle sur les survivantes.

Questions pour susciter la discussion :

- Dans la vidéo, quels effets l'inceste a-t-il eus sur Claire ?
- Quels pourraient être les autres effets sur les survivantes ?
- Comment Claire a-t-elle pu reprendre son pouvoir ?

Messages à transmettre :

- Claire évoque plusieurs effets que l'inceste a eus sur elle :
 - Volonté de disparaître, de passer inaperçue.
 - Confusion : à cause de la manipulation de l'oncle, Claire ne savait pas quoi penser ou faire. D'un côté, elle pensait que ce qu'il se passait était normal, mais d'un autre, elle sentait que quelque chose n'allait pas.
 - Incapacité à identifier ce qu'elle a vécu : la manipulation de l'oncle et la confusion qu'elle ressentait ont également eu comme effet que Claire a mis des années à comprendre qu'elle avait vécu de l'inceste. Cette incapacité à identifier l'abus explique aussi pourquoi elle ne pouvait pas parler de ce qu'il lui arrivait
 - Peur : Claire avait aussi peur de ne pas être crue par son entourage, peur d'avoir commis un péché et peur que son oncle agresse sa sœur si elle ne faisait pas ce qu'il disait.
 - Isolement : Claire ne savait pas vers qui aller pour obtenir de l'aide.
 - Impuissance : Claire explique qu'elle ne savait pas quoi faire à l'époque et qu'elle aurait aimé que quelqu'un d'autre voie son malaise et intervienne.
 - Culpabilité, responsabilisation : Claire s'en veut toujours pour ce qu'il s'est passé, bien qu'elle sache qu'elle n'était pas responsable de l'agression. Elle pense toujours qu'elle aurait peut-être pu faire quelque chose pour arrêter son oncle et se culpabilise à l'idée d'imaginer qu'il a pu agresser d'autres filles.

- Dissociation : quand son oncle l'agressait, Claire explique qu'elle se sentait quitter son corps. Elle parle ici de dissociation, qui est un moyen de protection pour survivre à un traumatisme².
- Les impacts de l'inceste sont différents pour chaque survivante. Les survivantes vivent des conséquences tout au long de leur vie, même plusieurs années après les abus. Plusieurs éléments peuvent augmenter ou diminuer l'intensité des impacts chez les survivantes. Il est important de prendre en considération : le lien avec l'agresseur, la fréquence des abus, la durée des abus, l'âge de la survivante, le lieu de l'agression, la forme d'agression sexuelle, l'entourage de la personne, les facteurs de vulnérabilité, les capacités de la survivante, les ressources de la survivante et la réaction de l'entourage s'il y a eu dévoilement. Les survivantes peuvent avoir de la difficulté à s'imaginer ce qu'elles pourraient être si elles n'avaient pas été victimes d'inceste. Les conséquences de l'inceste peuvent varier. Il est important de reconnaître les impacts et de soutenir les survivantes.

²Brillon, Pascale. 2010. Se relever d'un traumatisme, réapprendre à vivre et à faire confiance. Éditions Québecor.

Les effets de l'inceste chez les survivantes

- Physique : problème de sommeil, des maux de tête, problèmes alimentaires, les mécanismes de survie en lien avec le physique, fatigue, grossesse, ITS, blessures, etc.
- Psychologique : le stress, l'anxiété, les émotions refoulées, la dépression, la faible estime de soi, la colère dirigée contre soi ou les autres et les mécanismes de survie en lien avec l'aspect psychologique, la confusion, le dégoût de soi ou des autres, etc.
- Sexuel : un dégoût de la sexualité ou au contraire une hypersexualité, un besoin d'avoir des relations sexuelles qui ressemblent aux abus du passé, un besoin de contrôler les positions qui rappellent l'inceste, etc.

*Veuillez noter que cette liste n'est pas complète, il ne s'agit que de quelques exemples

- Les survivantes développent leurs propres moyens afin de survivre à la suite des abus. Les mécanismes de survie peuvent varier dépendamment de l'intensité des abus. Ainsi, les conséquences et les mécanismes de survie font partie de leur quotidien. Toutes les réactions sont normales et démontrent une force. Dépendamment du mécanisme de défense utilisé,

le processus de guérison peut être très long. Voici quelques mécanismes de survie :

- le personnage: inventer un personnage afin d'être en mesure de cacher l'inceste
 - l'usage de drogue ou d'alcool : geler les émotions peut donner l'impression d'assurer un certain contrôle
 - la négation: nier ce qu'il lui est arrivé
 - la dissociation: développer un mécanisme afin de ne pas être consciente des abus; la dissociation peut être vécue à différents niveaux
 - l'automutilation: changer la douleur de place
 - le suicide: vouloir que la souffrance arrête et avoir un contrôle sur sa vie
 - le refoulement, la projection, la rationalisation, etc.
- Ce n'est pas notre rôle d'identifier les mécanismes de défense ou de survie, par contre, en être conscient.es nous permet de comprendre la survivante. Cette dernière met en place un mécanisme pour composer avec la réalité et les émotions en lien avec l'inceste.
 - La survivante pourrait aussi être envahie par la peur. Garder la survivante dans la peur est un bon moyen pour l'agresseur d'assurer le secret. La peur peut être déclenchée par certains événements rattachés à l'abus. Par exemple, si la personne a subi l'inceste durant la nuit, il est possible qu'elle ait peur de la noirceur.
 - La colère est une émotion très normale lorsqu'on a subi de l'inceste. Souvent, les survivantes d'inceste parlent plutôt de rage avant d'exprimer de la colère, ce sont des étapes normales au

processus de guérison. La colère et la tristesse sont des émotions qui permettent à la personne de réaliser qu'elle a subi de l'inceste. Si la personne exprime de la colère et de la tristesse, il est important de lui mentionner qu'elle est forte et que même si c'est très difficile, ces émotions sont essentielles, c'est une forme de dévoilement.

- L'inceste ou plus généralement l'agression sexuelle a des effets à long terme. Dans la vidéo, on voit que Claire a mis plusieurs années pour comprendre ce qu'elle a vécu et que malgré le soutien qu'elle a obtenu et le travail qu'elle a fait, elle continue encore à ressentir de la confusion ou de la culpabilité. Il est important de soutenir la survivante et de ne pas minimiser les effets à court et à long terme que peut avoir une agression sexuelle. Il est important de bien comprendre que la survivante d'inceste peut avoir besoin d'en parler très souvent. L'écoute aidera, à la longue, à diminuer les conséquences de l'inceste.
- Obtenir du soutien est très important pour permettre aux survivantes d'inceste ou d'agression sexuelle en général de reprendre leur pouvoir et de guérir. Le soutien peut provenir de leurs proches, d'autres survivantes et de professionnelles. Il est important qu'elles se sentent écoutées, comprises et soutenues activement. Le processus de reprise de pouvoir et de guérison peut être long, mais avoir du soutien pendant tout ce processus est important. Insister sur le fait qu'il n'est jamais trop tard pour dévoiler qu'on a vécu un abus ou une agression sexuelle et que la ligne Fem'aide et les services en agression à caractère sexuel sont là pour offrir du soutien.

4. Comment intervenir en cas de soupçon d'inceste ou d'agression sexuelle envers une ou un jeune ?

Piste d'intervention : amener les personnes à réfléchir à ce qu'elles peuvent faire en cas de soupçon d'inceste ou d'agression sexuelle envers un ou une jeune.

Questions pour susciter la discussion :

- Est-ce que le fait de soupçonner qu'une ou un jeune est victime de violence, notamment sexuelle, est suffisant pour intervenir ?
- Pourquoi certaines personnes pourraient-elles hésiter à intervenir ?
- Que pensez-vous de la façon dont Josée intervient auprès d'Emma à la fin de la vidéo ?
- Qu'aurait-elle pu faire d'autre ?
- Qu'auriez-vous fait à sa place ?
- Est-ce que l'intervention de Josée aurait été différente si Emma avait eu moins de 16 ans ?
- Suite à la discussion dans la voiture, quelles pourraient être les réactions d'Emma ?

Questions pour susciter la discussion (suite)

- Comment Josée pourrait-elle se sentir face à ces différentes réactions ? Que pourrait-elle faire ?
- Qu'auriez-vous fait à sa place ?

Messages à transmettre :

- Même si on n'a que des soupçons que quelque chose ne va pas chez une ou un jeune, il est important d'intervenir et chercher à comprendre la raison du mal-être ou du malaise. Insister sur le fait que l'inceste ou l'agression sexuelle n'est pas la seule explication, mais qu'en cas de doute, il vaut mieux vérifier. Dans la vidéo, on voit qu'Emma n'est pas bien. Quelle que soit la raison, il est important que Josée intervienne et essaye de comprendre ce qu'il se passe.
- L'intervention de Josée à la fin de la vidéo est adéquate parce qu'elle ouvre la porte à la discussion : elle encourage Emma à venir la voir et à parler, tout en lui laissant le choix de le faire ou non. Elle ne l'oblige pas à parler, ne lui pose pas de questions et ne lui parle pas de ses soupçons. Elle lui fait par contre comprendre qu'elle est prête à tout entendre et qu'elle sera là quoi qu'Emma dise ou fasse. Josée ne prend pas non plus d'initiatives à la place d'Emma, elle lui laisse au contraire le choix de lui dire quoi faire. Josée montre qu'elle est prête à agir, mais pas sans le consentement d'Emma. Elle reconnaît

donc qu'Emma est la meilleure personne pour évaluer ce qu'elle devrait faire et ne la prive pas de ce pouvoir.

- Chaque situation est différente et l'intervention ne sera pas toujours la même. L'intervention dépend notamment de l'âge de la jeune. Ainsi, si la jeune a moins de 16 ans, une ou un adulte a l'obligation légale de signaler tout soupçon de violence à la société d'aide à l'enfance (SAE). La loi indique que la personne n'a pas à prouver la violence, ce sont aux autorités compétentes de le faire. La loi dit également que la personne ayant fait le signalement ne peut pas être poursuivie, même si l'enquête montre à la fin que les soupçons étaient infondés. Dans le but de bien laisser le pouvoir et le contrôle à la survivante, il est important d'offrir à la jeune de contacter la SAE pour qu'elle puisse elle-même dénoncer l'incident. C'est important de respecter le choix de la survivante, si elle ne désire pas le faire, nous devons le faire pour elle. Il est important de contacter la SAE devant la survivante si vous le pouvez, car il ne faut pas oublier qu'il s'agit de sa vie.
- Les différentes réactions qu'Emma pourrait avoir après la discussion dans la voiture :
 - Elle pourrait dévoiler que son beau-père l'agresse sexuellement. Pour l'aider, Josée pourrait l'écouter avec respect et empathie; ne pas la blâmer, au contraire lui dire que son beau-père est le seul responsable; la féliciter pour son courage d'avoir parlé; respecter la confidentialité; voir avec elle ce qu'elles pourraient faire ensemble pour mettre fin aux abus; respecter ses choix; l'orienter vers des ressources, etc.
 - Elle pourrait donner une cause de son

mal-être autre que celle de l'inceste. Dans ce cas, Josée devrait également l'écouter, ne pas minimiser son ressenti et voir avec elle comment elle pourrait l'aider. Il est important de répondre aux besoins d'Emma, quels qu'ils soient.

- Elle pourrait nier qu'il lui arrive quelque chose. Dans cette situation, il est important de savoir qu'il arrive souvent aux jeunes de nier avoir été ou être victimes d'agressions sexuelles. Même si Emma nie qu'il se passe quelque chose, Josée devrait continuer à rester attentive à Emma et ne pas hésiter à lui faire comprendre qu'elle est toujours prête à l'écouter et à l'aider. Josée pourrait également souligner à Emma qu'elle a remarqué qu'il y a des choses qui ont changé depuis un bout de temps et qu'elle est là pour elle. Emma pourrait un jour lui faire confiance ou avoir besoin de parler.
- Josée pourrait parler à Chloé, sa fille, afin de lui donner des outils pour soutenir Emma en cas de dévoilement. Il est important d'encourager les parents à ouvrir le sujet avec leurs enfants.

5. Comment intervenir en cas de dévoilement ?

Piste d'intervention : amener les personnes de l'entourage à réfléchir à ce qu'elles feraient et diraient en cas de dévoilement d'inceste.

Questions pour susciter la discussion :

- Qu'est-ce que Josée a dit et fait quand sa belle-mère a dévoilé qu'elle était une survivante d'inceste ?
- Pensez-vous que c'était une intervention positive et bénéfique ?
- Comment pensez-vous que Claire s'est sentie quand elle a entendu les commentaires de sa belle-fille ?
- Peut-on appliquer la même intervention avec des survivantes d'agression à caractère sexuel autre que l'inceste ?
- Que peut-on faire de plus pour soutenir une survivante ?
- Qu'auriez-vous fait à sa place ?
- À votre avis, comment Josée s'est-elle sentie quand elle a entendu sa belle-mère dévoiler ce qu'elle avait vécu ? Que pourrait-elle faire pour prendre soin d'elle ?

Messages à transmettre :

- Rappeler les différents éléments qui font que l'intervention de Josée est efficace et bénéfique :
 - Elle a une écoute attentive et respectueuse : elle laisse parler Claire sans l'interrompre et elle ne pose pas de questions. Elle permet donc à Claire de parler uniquement de ce qu'elle a envie de dévoiler en prenant le temps dont elle a besoin.
 - En disant qu'elle est désolée et qu'elle ne savait pas, elle montre qu'elle croit sa belle-mère et qu'elle ne remet pas en cause ce que Claire a vécu.
 - Elle ne blâme pas Claire pour ce qui lui est arrivé ou pour ne pas avoir dénoncé l'agresseur. Elle insiste au contraire pour dire qu'elle ne doit pas s'en vouloir et que ce n'était pas à elle d'intervenir, de se protéger ou de protéger les autres.
 - Elle responsabilise l'agresseur en disant que l'oncle était le seul responsable.
 - Elle valide ainsi le fait que Claire est une victime et que l'oncle a commis des agressions sexuelles.
 - Elle reconnaît que les personnes de l'entourage devraient intervenir, protéger et soutenir les victimes.
 - Elle offre à la fois du soutien émotionnel et elle montre ainsi qu'elle valide le vécu de Claire.

- Ce type d'intervention est efficace et bénéfique pour les survivantes de toutes les formes d'agression à caractère sexuel et les mêmes principes s'appliquent pour toutes les survivantes. Des éléments peuvent être ajoutés à tout ce que Josée a fait et dit, comme :
 - Respecter la volonté et les choix de la personne et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
 - Respecter la confidentialité de la personne et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans.
 - Lui parler des ressources disponibles, mais sans l'obliger à les contacter.
- Ce type de soutien est bénéfique pour les survivantes, parce qu'elles se sentent crues et que leur expérience et leurs sentiments sont validés.
- Entendre une personne proche dévoiler qu'elle a subi une agression à caractère sexuel, notamment de l'inceste, peut être difficile. Il est important que la personne de l'entourage sache qu'elle a le droit de ressentir différentes émotions, comme la culpabilité ou la colère contre l'agresseur, mais que ces sentiments ne doivent pas interférer avec ceux de la survivante et qu'il faut penser à elle en priorité. La ligne Fem'aide et les CALACS sont là pour soutenir émotionnellement les survivantes et les personnes proches.

Ressources disponibles en Ontario

Ressources pour les filles de plus de 16 ans et les femmes et leur entourage

Fem'aide

Ligne provinciale de soutien pour les femmes touchées par la violence dans une relation intime, les survivantes d'agression à caractère sexuel et leur entourage. Les intervenantes à la ligne offrent en outre de l'information, du soutien et aiguillent vers les services en français disponibles dans les régions. Service gratuit et confidentiel.

Partout en Ontario : 1 877 336-2433,
ATS 1 866 860-7082, www.femaide.ca

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et autres services en français pour les survivantes

Organismes offrant du soutien pour les survivantes d'agression à caractère sexuel et faisant de la prévention et de la sensibilisation.

Pour obtenir la liste de ces organismes, veuillez appeler la ligne Fem'aide ou consulter le www.tracons-les-limites.ca à la rubrique Ressources.

Ressources pour les jeunes

Jeunesse, J'écoute

Ligne de soutien gratuite et anonyme pour les jeunes de moins de 20 ans.

1 800 668-6868 ou jeunessejecoute.ca

Autres organismes ayant des programmes de prévention de la violence chez les jeunes

La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) : www.fesfo.ca

Le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) : www.infocopa.com

En cas de soupçon ou de dévoilement d'inceste d'un enfant de moins de 16 ans, la société d'aide à l'enfance doit être contactée.

En Ontario, les services de protection de l'enfance sont fournis par les sociétés d'aide à l'enfance et sont régis par la [Loi sur les services à l'enfance et à la famille](#). Pour plus d'information, visitez le site du ministère des [services à l'enfance et à la jeunesse](#) de l'Ontario.

*Il pourrait être pertinent pour les intervenantes de préparer une liste des ressources de leur région avant de présenter la vidéo

Définitions

Agression à caractère sexuel³ :

Est un acte de nature sexuelle commise sans le consentement de la personne. L'agression à caractère sexuelle est un crime de pouvoir et de contrôle.

L'inceste⁴ :

Est un abus de pouvoir par lequel un membre de la famille amène un enfant à participer à des activités sexuelles. Ce type d'abus peut se poursuivre à l'âge adulte. Un membre de la famille ne se limite pas aux personnes liées par le sang, mais peut inclure d'autres personnes faisant partie de la dynamique familiale (conjoint de la mère, ami proche de la famille, etc.). Les facteurs d'influence sont le type d'abus, l'âge, la durée et la fréquence de l'abus, le lien relationnel entre l'enfant et l'agresseur, la proximité de l'agresseur au quotidien et son degré de responsabilité face au bien-être de l'enfant. L'agresseur utilise son pouvoir pour influencer et manipuler l'enfant afin de s'assurer de maintenir le secret du crime qu'il commet. Il peut également recourir à la force ou à des menaces pour commettre son délit. Cette forme d'agression sexuelle ne sous-entend pas nécessairement qu'il y ait contact physique. L'agression sexuelle peut impliquer, entre autres, des attouchements, de l'exhibitionnisme et du voyeurisme.

³Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

⁴Définition de l'inceste élaborée par le CALACS francophone d'Ottawa en 2014.

Consentement⁵ :

Une personne consent à une activité de nature sexuelle quand elle accepte de plein gré, donc sans y être soumise par force ou contrainte. Une personne peut exprimer son consentement par des mots ou des gestes. Selon le *Code criminel*, la personne qui initie l'activité sexuelle doit toujours demander à l'autre si elle veut y participer. Seule la personne peut donner son consentement à une activité sexuelle. Une personne ne peut pas consentir à sa place.

Le consentement doit être présent tout au long de l'activité sexuelle. La personne peut décider à tout moment d'y mettre fin. Si son ou sa partenaire ne l'écoute pas, il y a agression à caractère sexuel.

Le consentement doit être exprimé à chaque fois qu'une activité sexuelle est proposée. Ce n'est pas parce que la personne a consenti une fois que son consentement sera automatique à l'avenir. Le consentement doit toujours être présent même si les personnes sont mariées. Être en couple n'implique jamais un droit du ou de la partenaire sur le corps et la sexualité de l'autre personne.

Avoir consenti à une pratique sexuelle ne veut pas dire que la personne accepte toutes les pratiques sexuelles. Le ou la partenaire doit toujours avoir reçu le consentement si elle ou il veut essayer quelque chose de nouveau.

Il n'y a pas de consentement, donc il y a agression sexuelle, quand :

⁵Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

- La personne exprime un refus. Exprimer son refus ne veut pas obligatoirement dire de se débattre. La personne peut exprimer son refus par des mots, des gestes ou des comportements.
- L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence pour contraindre la personne.
- L'agresseur abuse de son pouvoir, son autorité ou de la confiance de la personne pour imposer des contacts de nature sexuelle.
- La personne est incapable de consentir à l'activité sexuelle. Par exemple, elle dort, elle est inconsciente ou elle a consommé de l'alcool ou de la drogue, de votre plein gré ou à votre insu, et que vous n'avez plus conscience de vos actes ou de ceux de votre partenaire. Le fait que vous ayez consommé des substances ne justifie pas qu'une personne vous impose une activité sexuelle.

Âge de consentement⁶ :

L'âge de consentement est l'âge auquel une jeune personne peut légalement donner son consentement à des activités sexuelles.

L'âge de consentement s'applique à tous les gestes sexuels, que ce soit un contact sexuel ou une relation sexuelle.

⁶Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

Un agresseur accusé d'agression sexuelle ne peut pas se défendre en disant qu'il croyait que la personne avait l'âge requis, à moins qu'il ait pris toutes les mesures nécessaires pour confirmer son âge.

Depuis 2008, l'âge de consentement est fixé à 16 ans.

Attention :

D'après la loi, il faut avoir 18 ans pour consentir à une activité sexuelle avec une personne en position d'autorité, de confiance ou avec qui il y a un lien de dépendance. Ainsi, si la personne a entre 12 et 17 ans, elle ne peut pas avoir un contact de nature sexuelle avec un membre de sa famille, son gardien ou sa gardienne, son entraîneur ou entraîneuse, son enseignant ou enseignante, etc.

Certaines exceptions existent concernant l'âge de consentement à des activités sexuelles. Ainsi d'après le *Code criminel* :

- Si vous avez moins de 12 ans, vous ne pouvez pas légalement consentir à un contact sexuel.
- Si vous avez 12 ou 13 ans, votre partenaire sexuel doit avoir au maximum deux ans de plus que vous (si vous avez 12 ans, votre partenaire doit être âgé de 14 ans maximum ; si vous avez 13 ans, votre partenaire doit être âgé de 15 ans maximum).

- Si vous avez 14 ou 15 ans, votre partenaire sexuel doit avoir au maximum cinq ans de plus que vous (si vous avez 14 ans, votre partenaire doit être âgé de 19 ans maximum ; si vous avez 15 ans, votre partenaire doit être âgé de 20 ans maximum).

Personne de l'entourage :

Toute personne (ami.e, famille, collègue, voisin, voisine, survivante, etc.) qui n'est ni une victime ni un agresseur dans une situation donnée, qui pourrait intervenir, offrir son aide, jouer un rôle et faire une différence. C'est une personne qui est en mesure d'intervenir avant, pendant ou après l'agression. Ainsi, la définition de personne de l'entourage englobe tout le monde et tout le monde peut aider les survivantes d'agression à caractère sexuel.

Ressources pour femmes francophones en Ontario



Voisin-es, ami-es et familles

**Campagne de sensibilisation du public
aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes,
voisinsamisetfamilles.ca**

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

**Un seul droit de la famille pour toutes les femmes.
Renseignez-vous sur vos droits,
undroitdelafamille.ca**